

**Conseil communal de la commune déléguée de Montaignu  
du Mardi 06 Février 2024**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent représenté</b>	<b>A donné pouvoir à</b>	<b>Absent</b>
<b>BOUCLIER Marie-Bénédicte</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
<b>CHEREAU Antoine</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RINEAU Michelle	<input type="checkbox"/>
<b>COCQUET Cyrille</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<b>COLMARD Etienne</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<b>DUHAMEL Negat</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<b>HAEFFELIN Jean-Martial</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	COLMARD Etienne	<input type="checkbox"/>
<b>MORISSET Jean-Claude</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<b>MORNIER Sophie</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<b>MOUSSET Kilian</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MORISSET Jean-Claude	<input type="checkbox"/>
<b>MULLINGHAUSEN Fabienne</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	COCQUET Cyrille	<input type="checkbox"/>
<b>OLLIVIER Steve</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MORNIER Sophie	<input type="checkbox"/>
<b>RINEAU Michelle</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

Madame Négat DUHAMEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE**

### **1 – Vote des subventions de fonctionnement 2024 aux associations montacutaines**

En fonction des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives validés par le par décision n° 2020.09.29-15 du conseil municipal en date du 29 septembre 2020 et des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2024, le détail du programme de subventionnement 2024 aux associations montacutaines a été présenté aux membres du conseil communal.

## ASSOCIATIONS CULTURELLES

### Proposition 2024

#### CULTURE - PATRIMOINE

Comité de jumelage Montaigu	500,00 €
Amis Parcours	500,00 €
MVA	750,00 €
Kela (danse)	800,00 €
Les Arts au soleil	1 000,00 €
Art Sonic	1 000,00 €
ICROACOA	5 400,00 €
Amicale Philatélique du Haut Bocage	300,00 €
Les Amis de l'Orgue	500,00 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu	1 400,00 €
Compagnie les Singes d'une nuit d'été	500,00 €
<b>Total Culture - Patrimoine</b>	<b>12 650,00 €</b>
Le Collectif des Possibles	250,00 €
Cœur de ville	1 650,00 €
<b>Total Divers</b>	<b>1 900,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 550,00 €</b>

## ASSOCIATIONS SPORTIVES

### Proposition 2024

Montaigu-Vendée Football	17 305,23 €
Montaigu-Vendée Handball	18 000,00 €
St Georges Montaigu-Vendée Basket	20 223,39 €
Rugby Club Terres de Montaigu	1 710,00 €
AJA Gym	6 194,00 €
ABV Montaigu-Vendée	2 300,00 €
Aïkido Club de Montaigu	500,00 €
Badminton Club Terres de Montaigu	2 100,00 €
Club de Modélisme de Montaigu	500,00 €
Judo Club Terres de Montaigu	4 350,00 €
Karaté Club de Montaigu	1 150,00 €
L'Échiquier Montacutain	800,00 €
Les Archers de la Digue	850,00 €
Les Chamois du Mont-Aigu	1 950,00 €
Montaigu Billard Club	400,00 €
Team Muay Thai Montaigu	950,00 €
Tennis Club Montaigu	4 150,00 €
Cyclos Montaigu	100,00 €
Gymnastique Form'Détente Montaigu	500,00 €
Gym Sympa	300,00 €
Qi Gong La voie du calme	150,00 €
Les Runners de la Digue	5 000,00 €
Montaigu Futsal Cup	1 500,00 €
Pays Montaigu Basket	2 000,00 €
Mondial Football Montaigu	18 000,00 €
AS Collège Jules Ferry	600,00 €
AS Collège Michel Ragon	600,00 €
AS Collège Villebois Mareuil	600,00 €
AS Lycée Jeanne d'Arc	600,00 €
AS Lycée Léonard de Vinci	600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 923,62 €</b>

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

#### Observations éventuelles

M. Etienne COLMARD : les demandes de subventions sont-elles justifiées de la part des associations ?

M. Cyrille COCQUET : oui, tout à fait

### 1 – Fusion des deux écoles publiques Jules Verne

Dans le cadre de la restructuration du réseau scolaire sur la commune déléguée de Montaigu et en lien avec les travaux de concertation avec les différents acteurs éducatifs de la commune déléguée, les élus ont validé en juin dernier la création d'un nouvel établissement scolaire Jules Verne dans le quartier des Hauts de Montaigu. Ce nouvel établissement regroupera les élèves maternelles et élémentaires des deux écoles Jules Verne actuelles et cela à la rentrée de septembre 2025.

Dans la mesure où la réunion de deux écoles implique nécessairement la fermeture de l'une d'elles et la suppression d'un emploi de directeur, une telle décision ne peut être prise qu'en étroite concertation entre l'Inspecteur de l'académie, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale, et la municipalité.

Dans tous les cas, une décision de la commune concernée est nécessaire.

En prenant en compte l'avancement des travaux de construction du groupe scolaire Jules Verne mais aussi les évolutions sur les postes de direction des deux écoles Jules Verne, suite à l'annonce de départ en retraite de la directrice actuelle de l'école maternelle, il sera proposé aux membres du conseil municipal de valider la fusion des deux écoles et la création d'un seul groupe scolaire Jules Verne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

#### Observations éventuelles

M. Etienne COLMARD : la direction aura-t'elle un adjoint ?

M. Cyrille COCQUET : cela concerne l'école. Ce point de fusion des deux écoles est pour la délibération.

### 2 – Mise à jour des projets d'établissement des crèches de Montaigu-Vendée

La micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay verra son fonctionnement évoluer à compter du 11 mars 2024, en proposant une amplitude d'horaires d'accueil plus importante afin de répondre aux besoins des familles du territoire en accueil régulier. Lors de la séance du 12 décembre dernier, les élus ont approuvé la mise à jour des règlements de fonctionnement des deux structures d'accueil du jeune enfant gérés par la commune afin d'intégrer les nouvelles modalités de fonctionnement de la micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay et harmoniser les modalités de fonctionnement des deux structures municipales.

La mise à jour des règlements de fonctionnement doit obligatoirement être accompagnée par la mise à jour de leurs projets d'établissement.

Le projet d'établissement est un document obligatoire, complémentaire au règlement de fonctionnement de la structure d'accueil, et comprend trois parties : le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social et de développement durable.

Les modifications apportées concernent les points suivants :

#### 1. Dans le projet d'accueil :

- Accueil régulier et d'urgence accessible à tous les habitants de Montaigu-Vendée.
- Une direction mutualisée
- Intégration des temps de formation pédagogique pour les équipes.

#### 2. Dans le projet éducatif :

- Les deux projets deviennent identiques
- Accent sur le jeu libre et la lecture, en prévention de l'usage des écrans en petite enfance

#### 3. Dans le projet social et de développement durable :

- Mise en avant du besoin de mode de garde sur le territoire
- Les deux projets deviennent identiques

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la mise à jour des projets d'établissement des crèches de Montaigu-Vendée.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

**Observations éventuelles**

## ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1 – Acquisition foncière de l'emprise du nouveau groupe scolaire Jules Verne

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire Jules Verne sur la commune déléguée de Montaigu, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de l'emprise foncière utile au projet.

Le foncier concerné, situé rue de l'Aurore, sur le secteur des Hauts de Montaigu, est actuellement la propriété de Vendée Habitat et a fait l'objet de travaux sous leur maîtrise d'ouvrage pour la déconstruction de la tour C.

Conformément à la convention portant engagement des parties entre la ville de Montaigu et l'Office Public de l'Habitat en date du 13 mars 2018, le foncier nécessaire au projet doit être cédé à 35 € hors taxes le mètre carré. Il sera assujéti à une TVA sur prix total au taux en vigueur.

Les parcelles concernées sont cadastrées section AI numéros 416p, 418, 421, 234 et 40, la surface estimée avant bornage est d'environ 4917,16 m<sup>2</sup> pour l'enceinte de l'établissement et l'aménagement du parvis.

Ainsi, il sera proposé aux membres du conseil municipal une acquisition au prix de 172 100,60 € hors taxes auquel il conviendra d'ajouter la TVA sur prix total au taux en vigueur. Les frais d'actes et de bornage seront portés par l'acquéreur, la Ville de Montaigu-Vendée.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions

**Observations éventuelles**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES